

Une ordonnance du lieutenant de l'empereur, l'interdiction de circuler dans les rues passé minuit et annule toutes les formalités imposées jusqu'à ce jour aux habitants qui voulaient franchir les barrières de la ville.

EGYPTE

Alexandrie, 10 juin.
Hier, le vice-roi a reçu une dépêche de Constantinople annonçant sa nomination de *Kidoui-el-Masser* (souverain d'Egypte.)
Ce matin, à onze heures, S. A. est partie pour la France avec Ragheb-Pacha, MM. Outrey et de Lesseps sur le *Mahrussa*. Ce yacht est escorté par le vapeur *Masser*, ayant à bord la suite du vice-roi.

PRINCIPALITES DANUBIENNES

Bucarest, 9 juin.
La nomination du colonel Adrian au poste de ministre de la guerre, en remplacement du général Ghergheri a été bien accueillie par l'opinion publique. Le colonel Adrian est un ancien élève de l'école d'état-major de Paris.

TUNISIE

Constantinople, 8 juin.
On assure que le Sultan désirerait avancer son voyage en France. Il partira le 17 au lieu du 22.
Le *Levant Herald* dit que l'*Arcadion* serait parvenu à quitter Cerigo sans être atteint par les bâtiments turcs.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE

du Journal de Roubaix.

Paris, 10 juin.

Nous sommes ici dans une fête ou pour mieux dire dans un dérangement continu. Paris ressemble à un homme qui serait pris d'un violent accès de fièvre; il ne se reconnaît plus. L'attentat du 6 juin est venu donner au public un surcroît de préoccupations. Permettez-moi de revenir spécialement aujourd'hui sur ce déplorable incident et de l'examiner à son double point de vue puisqu'il a mis un instant en péril la vie des deux souverains.

Il y a toujours autour des princes une catégorie de gens dont le zèle outré, intéressé ou perfide, se manifeste par de mauvais conseils; ils nuisent par la trahison ou la sottise; il semble qu'ils ne puissent jamais juger les choses avec impartialité et bon sens. Je ne veux parler qu'en général et n'ai rien à dire contre tel ou tel personnage de la suite d'Alexandre II; mais nous n'avons pu nous empêcher de protester contre ceux — nous ne savons pas leurs noms — qui proposaient au Czar de quitter Paris immédiatement après l'attentat de jeudi. Nous ignorons si d'autres conseillers plus sages ont fait valoir un avis contraire; mais on nous a dit que le Czar était résolu à ne modifier en rien le programme de son voyage. Cette décision prouve chez lui un sentiment net et clair des choses. S'il était parti après la folle et odieuse tentative de Berezowski, on n'eût pas manqué de faire certaines réflexions malveillantes sur son courage et son défaut de confiance dans la Providence qui dispose des destinées des princes. Il y eût eu aussi dans un brusque départ un acte blessant pour la France dont la loyale hospitalité a toujours été à l'abri du soupçon.

C'est peut-être le cas d'appliquer le dicton : à quelque chose malheur est bon. Il est certain que jusqu'à jeudi l'Empereur de Russie avait été froidement accueilli par la population parisienne. Les persécutions dirigées contre la Pologne avaient fait oublier l'émancipation des serfs russes. Le cri de : *Vive le Czar!* ne se faisait entendre nulle part, poussé par des Français; et le sentiment public atténuait intérieurement le cri quelque peu inhospitalier de : *Vive la Pologne!*

Le triste événement de jeudi a modifié nécessairement les dispositions du public : une protestation énergique et unanime a retenti d'un bout à l'autre de la France; les illuminations de la capitale, les adresses envoyées de tous les points du territoire, les signatures recueillies sur des registres et les cris de : *Vive l'Empereur de Russie!* que le prince pouvait entendre du fond de son palais, voilà qui a eu l'effet dans l'esprit du Czar les impressions des premiers jours. Nous croyons donc que le crime d'un halluciné ne saurait avoir de conséquences fâcheuses et que, au contraire, il aura permis au Czar d'apprécier le caractère loyal et généreux de la nation dont il aura été l'hôte pendant quelques jours.

Il faut aussi réfléchir aux conséquences de l'attentat en ce qui nous concerne personnellement. Je vous parle plus haut des amis trop zélés des princes. J'ignore si dans la circonstance présente, il s'en est trouvé pour donner le conseil de retirer les projets de réformes libérales annoncés le 10 janvier, mais vous aurez pu remarquer que plusieurs journaux se sont empressés de déclarer que le gouvernement ne reviendrait sur aucune de ses promesses.

C'était là à notre avis, un soin tout à fait superflu. Quel rapport en effet peut-il exister entre l'acte d'un halluciné étranger à notre pays et les aspirations libérales auxquelles le gouvernement a promis de donner une nouvelle satisfaction? Est-ce que la France doit expier le crime d'un Polonais ou plutôt de l'insensé que les Polonais eux-mêmes relient pour un des leurs? Cette idée ne supporte pas l'examen. Et d'ailleurs il est bien démontré que l'attentat n'était pas dirigé contre le chef du gouvernement français. La seule conséquence qu'il aura, ce sera d'avoir provoqué de la part des communes des

manifestations en l'honneur de l'Empereur. Il nous semble ridicule de prévoir et de présager une réaction.

C'est encore fête aujourd'hui à Paris et un temps magnifique favorise les inénumérables visiteurs que grâce à la Pentecôte et à ses deux jours de chômage les chemins de fer nous ont amenés de tous les coins de la France et de tous les pays de l'Europe.

CH. CAHOT.

Attentat contre la vie du Czar.

NOUVEAUX DÉTAILS.

On lit dans la Presse :

Berezowski avait témoigné plusieurs fois l'intention de se rendre en Galicie pour y travailler comme mécanicien sur les chemins de fer. Nous croyons même savoir qu'il fit les démarches nécessaires pour en obtenir l'autorisation.

Pour une cause ou pour une autre, ce projet ne se réalisa malheureusement pas. Depuis le commencement de mai, il semble que Berezowski a dû quitter Paris. Nul ne l'y a vu pendant ce temps. Nul, du reste parmi ses compatriotes, ne l'aurait cru capable d'un tel crime. Les gens sages de l'émigration polonaise s'étaient les premiers préoccupés de la venue de l'Empereur Alexandre. Les plus exaltés parmi les émigrés ont été dès le premier jour étroitement surveillés par leurs amis eux-mêmes; mais jamais le moindre soupçon n'a atteint Berezowski. Nous avons entendu affirmer que le père de Berezowski, à la suite des événements de 1863, fut transporté en Sibérie. On raconte à ce sujet des détails douloureux. Mme Berezowska aurait suivi son mari et aurait succombé en route. Leur fille aurait supporté d'horribles traitements.

Nous avons quelques détails sur les antécédents de Berezowski. Il a vingt-deux ans et est né dans le district de Dubno, en Volhynie. Sa famille, qui appartient à la petite noblesse, était uniate (grec uni, soumis à Rome); mais, sous l'Empereur Nicolas, son père, fut contraint d'embrasser la religion orthodoxe.

Compromis dans l'insurrection, Berezowski fut contraint de s'expatrier; il vint à Paris, vers la fin de 1863 ou le commencement de 1864. Il avait abandonné ses études pour prendre les armes. Arrivé en France, à Paris, il chercha les moyens de terminer son éducation. Ces moyens lui furent fournis par un des comités établis pour venir en aide à l'émigration.

Berezowski reçut de ce comité une somme de 200 fr., qui furent versés à l'institution Jaurès, où il passa quatre ou cinq mois. C'était un garçon laborieux, rangé et fort doux.

Après ce temps, Berezowski, désireux de se tirer d'affaire, privé de ressources et voulant éviter d'avoir encore recours au comité, entra à l'usine Gouin, où plusieurs de ses compatriotes travaillaient déjà; il est resté dans cette usine jusqu'au commencement de 1867, et les souvenirs qu'il a laissés sont ceux d'un bon travailleur et d'un bon camarade.

Antoine Berezowski est à la maison d'arrêt de Mazas, où il est l'objet d'une surveillance et de soins les plus attentifs. Sa blessure ayant déterminé des accès de fièvre, le médecin de service l'a fait admettre à l'infirmerie.

Ce matin, il a demandé s'il ne lui serait pas possible de lire les journaux pour voir comment il racontaient l'événement du 6 juin; mais on lui a dit que cela était contraire aux règlements de la prison. Il a paru très-contrarié, mais il n'a pas insisté.

On lit dans la France :

Le prisonnier est gardé à vue. Il est enfermé dans l'une des trois chambres qui servent spécialement pour les hommes accusés de grands crimes et pour les condamnés à mort. Celle qu'habite en ce moment Berezowski est située juste au-dessus de la partie de la chapelle qui devint, en 1793, le dernier cachot, de la reine Marie-Antoinette. Cette chambre, qui est très-spacieuse, a été celle du maréchal Ney. Elle a renfermé plus tard Verger et Orsini.

Sous ce titre : *Une histoire étrange*, on lit dans le Pays :

Une histoire étrange et dont on n'a pas encore le sens exact s'est passée jeudi 6 juin, rue Montmartre, au coin du boulevard.

Sur les deux heures du matin, les cris de : Au secours! à l'assassin! on retenti dans la rue et on attire la foule.

Un jeune homme, les mains et la figure ensanglantées, sortait de l'hôtel du Tyrol et se démenait comme un homme en démenace.

Le docteur M..., qui habite en face, se présenta immédiatement. Lui donna les premiers soins et reconnut que les blessures provenaient d'éclats de vitres brisées à la suite d'un accès de folie furieuse.

Le jeune homme fut conduit chez M. Loyseau, commissaire de police, et on essaya avec beaucoup de ménagements, en profitant de quelques lucides, de procéder à un interrogatoire.

On parvint à savoir qu'il s'appelait Knoll, qu'il était Polonais, âgé de vingt et un ans et étudiant en médecine.

Après avoir quitté son logement habituel de la rue Saint-François, il était venu demander dans la nuit une chambre à l'hôtel du Tyrol.

Les agents lui ont demandé s'il était allé à la revue, et s'il se trouvait à la cascade. Il a répondu que oui. Mais quand on allait plus loin dans les questions, la folie le reprit et il s'écriait : « Oui, les

seigneurs russes m'ont donné un million! Mais je dirai tout au Czar. »

Le malheureux a été transporté dans un hôpital.

Nous garantissons l'exactitude des faits racontés, et les lecteurs remarqueront que nous abstentions de toute réflexion.

Mais ce fait étrange, arrivant le soir même de l'attentat, et dans les conditions que l'on a vu, pourrait donner à entendre que le dernier mot n'est pas encore dit sur le drame du 6 juin.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Dimanche a eu lieu au Blanc-Seau l'enquête relative à la demande d'annexion à la ville de Roubaix, présentée par des habitants de ce hameau.

Voici le résultat :

Pour 401
Contre 37

Ces chiffres se passent de commentaires.

Espérons que les obstacles apportés depuis plus de vingt ans à l'annexion sollicitée par tous les habitants vont enfin disparaître. Ainsi seront mis à néant des intrigues que nous voulons bien passer sous silence et auxquelles, nous avons le regret de le dire, ont pris part des gens qui auraient dû se tenir éloignés d'un semblable débat, en raison du caractère dont ils sont revêtus.

J. R.

« Roubaix, 7 juin 1867.

» Monsieur le rédacteur,

Ainsi que vous avez bien voulu l'annoncer dans votre journal, une réunion préparatoire pour la formation de Sociétés de secours mutuels et de caisse de retraite pour les ouvriers, a eu lieu à la Mairie; elle en a admis en principe la formation, et a nommé un comité provisoire de plusieurs membres, comité qui sera complété dans la réunion de mercredi prochain.

J'engage instamment toutes les personnes qu'intéressent l'avenir des sociétés de secours mutuels et des caisses de retraite et qui en comprennent la portée et les résultats, à vouloir se réunir mercredi 12 courant, à cinq heures du soir, à la Mairie, salle des adjudications.

L'Administration municipale de Roubaix compte sur le concours de tous pour aider à la création de cette œuvre si utile au point de vue du bien-être et de la moralisation des ouvriers.

» Veuillez, etc.

« J. RENAUX-LEMERRE, adjoint. »

Nous constatons avec regret que peu de personnes se sont rendues à la réunion préparatoire à laquelle avaient été invités MM. les industriels, négociants, employés de commerce et contremaîtres, pour aviser aux moyens d'organiser une ou plusieurs sociétés de secours mutuels et des caisses de retraite pour les ouvriers.

Cette abstention est assez inexplicable, quand on se rappelle avec quel empressement le public roubaissien accueille toutes les mesures prises dans l'intérêt de nos ouvriers. Les résultats que l'on doit attendre de la création de ces sociétés sont de nature à provoquer l'émulation de tous ceux qui doivent y prêter leur concours.

Dimanche 9 juin, M. J. Renaux-Lemerre, au nom de l'Administration et comme membre de la commission d'encouragement et de surveillance des sociétés de secours mutuels de l'arrondissement de Lille, a réuni à la Mairie tous les présidents et secrétaires des sociétés de secours mutuels non régies par la loi du 26 mars 1852.

Il leur a expliqué l'avantage que présente cette utile institution dans les conditions indiquées par cette loi; il leur a donné connaissance d'un nouveau règlement et d'un rapport fait par la commission d'encouragement. Il s'est appliqué principalement à faire ressortir tous les avantages qu'il y aurait pour les ouvriers à s'organiser en société reconnue, puisqu'en les faisant ils reçoivent non seulement des secours en nature et en argent, mais ils sont tous appelés à jouir plus tard d'une pension qui leur est servie par la caisse de retraite, pension que viennent augmenter les dons du Gouvernement et du département, ainsi que les cotisations souscrites par les patrons et les personnes qui s'intéressent à l'avenir et au bien-être de la classe laborieuse si digne d'intérêt.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. de Planhol, général de division, inspecteur-général du 7^e arrondissement de gendarmerie, a passé en revue dimanche toutes les brigades de l'arrondissement de Roubaix.

Dès 6 heures 1/2 du matin, la troupe était réunie sur un terrain choisi à cet effet, à droite du canal, près le pont du Ga'on-d'eau.

A 7 heures, le général arrivait en voiture accompagné d'un aide de camp, capitaine d'Etat-Major. Après avoir examiné l'ensemble de la troupe, il inspecta chaque homme en particulier et put se rendre compte de la bonne tenue de tous. Il en témoigna vivement sa satisfaction à M. Moriot, lieutenant, commandant l'arrondissement de Roubaix.

AVIS AU COMMERCE.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« L'un des steamers partant de New-York demain — la *Ville de Paris* dit-on —

doit emporter en Europe un Monsieur contre les manœuvres duquel les négociants français feront bien de se mettre en garde. C'est un ancien receveur-adjoint de ce port, qui a eu une part considérable dans les saisies douanières dont nos compatriotes ont été victimes depuis quelques années, et qui s'est fait ici une telle réputation d'habileté comme agent secret, que ses concitoyens ont l'habitude de le comparer à Vidocq. En effet, non seulement il a découvert des fraudes réelles, mais encore il passe pour avoir fait chanter bon nombre de négociants — fort innocents — en les effrayant par des menaces de poursuites ou des tracasseries judiciaires à leurs affaires. On assure aujourd'hui qu'il va en Europe dans le but de monter un coup de sa façon sur une grande échelle, et de se familiariser avec les usages et les pratiques de notre commerce français, de même qu'avec celui des autres pays en relation d'affaires avec les Etats-Unis, pour juger plus sûrement des côtés par lesquels il est le plus facilement vulnérable. On a pu voir déjà, par les opérations et les succès de Montgomery Gibbs et autres habiles du même genre, à quel point sont dangereux ces mouchards intentionnels qui cherchent, provoquent ou inventent des fraudes pour s'en repaître. Il sera donc fort utile de guetter l'arrivée et de surveiller les allures de cet oiseau de proie; et, quand on verra le trop célèbre Yankee rôder autour de quelque centre commercial, de se rappeler que chaque renseignement qu'il recueillera sera une arme contre ses mains contre ceux qui le lui auront fourni, ou lui auront donné les moyens de l'obtenir.

Il y a quelques temps, le sieur Edouard Lysenssoone, caissier chez MM. Génin et Pilot, négociants en toiles, rue de Paris, à Lille, était arrêté sur la plainte de ses patrons qui l'accusaient d'avoir détourné une somme de 2,400 fr. à leur préjudice.

Les journaux de Lille ensuite donnèrent sur l'arrestation des détails qui ont été reproduits dans toute la France. Bienôt, MM. Génin et Pilot reconnurent leur erreur : rien n'avait été détourné par leur caissier.

Un des associés se souvint d'avoir lui-même fait usage de 2,400 fr. qu'ils pensaient manquer à la caisse. L'autorité judiciaire fut avisée et l'employé fut mis en liberté. Mais sa réputation avait été flétrie par la légèreté coupable des plaignants et réparation lui était due. En vain MM. Génin et Pilot cherchaient-ils à atténuer leur inqualifiable conduite en faisant insérer dans les journaux de Lille des explications aussi inadmissibles que peu grammaticales, leur employé crut devoir à bon droit leur intenter une action civile. A l'audience d'hier, le tribunal les condamnait à payer à Lysenssoone deux mille francs de dommages-intérêts. Le jugement ordonne, en outre, l'insertion de la condamnation dans toute la presse lilloise, aux frais de MM. Génin et Pilot.

Nous avons rapporté dans nos précédents numéros divers vols et tentatives de vols commis à Croix et aux environs. Le coupable est dans les mains de la justice.

Lundi, vers 1 heure du matin, le nommé Joseph Meenes, âgé de 74 ans, terrassier, né à Evelghem, (Belgique) a été arrêté à peu de distance du hameau de l'*Allumette*, armé d'un coute de charnu à l'aide duquel il cherchait à s'introduire dans une habitation. On se rappelle que ce contre avait été précédemment volé dans le verger d'une cultivatrice de Croix.

Arçablé par les constatations, Meenes s'est avoué l'auteur des vols commis dans des circonstances, que nous avons rapportées. Il a été mis à la disposition du Parquet.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

Du 1^{er} au 7 juin 1867, inclus.

NAISSANCES.

34 garçons et 30 filles.

MARIAGES.

3 juin. — Louis Joman, 34 ans, cultivateur, et Célestine Roseau, 20 ans, tisserande. Archange Jirdez, 31 ans, peintre en bâtiments, et Marie Delevoye, 36 ans, journalière. Augustin Desalle, 32 ans, marchand de vaches, et Julie Lorient, 28 ans, cultivatrice. Pierre Decraene, 23 ans, boucher, et Anne Vendendriessche, 30 ans, cabaretière.

DÉCÈS.

1^{er} juin. — Julie-Philippine Irma, 61 ans, ménagère, rue de la Rondelle. Benjamin Wallez, 47 ans, journalière, rue des Sept-Ponts. Elisa Henriette Manriques, 23 ans, tailleur, à l'hôpital. Marie Wille, 66 ans, ménagère, aux Petites-Sœurs.

2 juin. — Catherine Vanuxem, 64 ans, rentière, rue des Ecorchures.

3 juin. — Florine Bouzin, 14 ans, devideuse, rue du Chemin Vert. Augustine Lemerre, 86 ans, journalière, à l'hôpital.

4 juin. — Louis Teze, 42 ans, tisserand, rue du Moulin Brûlé. Léonie Rouzé, 24 ans, sans profession, rue Saint-Pierre. Jules Clarisse, 25 ans, fleur, au Fontenoy.

5 juin. — Apoline Gilain, 55 ans, rentière, rue du Parc. Caroline Galte, 26 ans, repasseuse, rue des Etouffés. Augustin Bassemont, 49 ans, sans profession, route de Lannoy. Charles Kotru, 44 ans, sans profession, à l'hôpital. Ferdinand Gabet, 31 ans, tisserand, rue de la Guinguette.

6 juin. — Coralie Rousselle, 23 ans, devideuse, rue de la Planche Trouée. Aimé Theffry, 27 ans, ourdisseur, rue d'Ikermann. Marie Florin, 28 ans, ménagère, rue du Vert Chemin. Adèle Duforest, 59 ans, ménagère, rue du Vert Chemin.

En outre il est décédé 13 garçons et 15 filles au-dessus de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale J. REBOUX.

FAITS DIVERS

Nous avons déjà fait connaître les principales circonstances qui se rattachent à la mystérieuse affaire dont est saisi le parquet de Fontainebleau.

L'instruction continue, et il faut espérer que les investigations de la justice finiront par jeter la lumière sur un fait qui a si vivement ému l'opinion publique.

Dès les premiers jours de l'instruction, et par suite de la première indication que donnait le nom gravé sur la bague que portait à la main la femme dont le cadavre avait été trouvé, aucun doute n'était possible sur la question d'identité. Le nom de Mertens était celui du premier mari de cette femme, qui avait épousé en secondes noces un Anglais; mais ce second mariage avait été annulé par les tribunaux belges, et la veuve de Mertens avait repris le nom de son premier mari; elle prenait aussi quelquefois le nom de Folleville; c'est celui qu'elle avait donné à l'hôtel dans lequel elle était descendue le 7 mai à Fontainebleau.

M^{me} de Mertens était âgée de trente-un ans. Elle avait, à ce qu'il paraît, épuisé une partie de ses ressources dans les acquisitions de fonds de commerce qui n'avaient pas encore réussi. Elle possédait encore une somme de 10,000 francs, placée sous son nom dans des compagnies industrielles.

La femme F..., qui l'accompagnait lors de son voyage à Fontainebleau, et qui est en ce moment l'objet de l'instruction judiciaire, ne la connaissait, à ce qu'il paraît, que depuis quelques mois.

Cette femme a déjà subi plusieurs interrogatoires, et les perquisitions faites chez elle ont amené la découverte de valeurs qui auraient appartenu à Mme de Mertens. Elle en justifie la provenance en déclarant que ces valeurs avaient été mises, pour plus de sûreté, en dépôt chez elle par Mme de Mertens elle-même. On aurait saisi également chez la femme F... un revolver et des cartouches dont l'acquisition aurait précédé de peu de jours le voyage de Fontainebleau.

La femme F... repousse, dit-on, avec force toute participation aux faits qui auraient pu amener la mort de Mme de Mertens. Elle reconnaît l'avoir accompagnée à Franchart, où elles auraient rencontré un sieur V..., à qui Mme de Mertens avait donné rendez-vous et avec lequel elle l'aurait laissée.

Nous avons déjà dit que l'analyse chimique du cadavre, ainsi que celle des vêtements, n'avait donné aucune trace d'empoisonnement.

Le magistrat chargé de l'instruction a dû entendre la semaine dernière de nouveaux témoins.

— On écrit de Paris, 5 juillet :

« Une catastrophe épouvantable, arrivée ce matin au cinquième étage de la maison n° 7, a mis en émoi les habitants du quartier de la rue du 29 Juillet près des Tuileries. A cet étage, demeurait un vieillard de 70 ans, ancien domestique, ancien interprète, vivant dans l'aïssance, mais de mœurs très-mauvaises; il avait déjà été condamné à 10 ans de réclusion pour vol d'une jeune personne de bonne famille. En face de sa porte habitait une couturière en robes qui occupait une très-jolie ouvrière de 19 ans, fatiguée depuis longtemps déjà par les poursuites, même les menaces du vieillard. A huit heures du matin, le vieillard est entré chez la couturière, comme un furieux, armé d'un revolver chargé et à quatre coups. Il a frappé la jeune personne de deux coups de cette arme, l'un à la tête, l'autre au cou, puis il est rentré chez lui et s'est déchargé les deux autres coups, l'un dans le bras, l'autre à la tête. Aux cris de la jeune personne, et d'un enfant qui se trouvait avec elle, les voisins et les sergents de ville sont arrivés. Les uns se sont occupés de la malheureuse enfant blessée, les autres, précédés d'agents de police, sont entrés chez le vieillard qu'ils ont trouvé étendu à terre ayant ses vêtements tout en feu. On a éteint promptement l'incendie et l'on a pu constater la mort de ce misérable. Quant à la jeune fille, comme elle donnait encore signe de vie, des soins empressés lui ont été prodigués; puis, on a dû la transporter à l'hôpital de la Charité où une heure après, l'infortunée a rendu le dernier soupir, après avoir reçu les secours de la religion. Telle a été l'issue de cet épouvantable drame. »

On lit dans le *Courrier franc-comtois* :

« Le conseil de guerre séant à Besançon a prononcé hier, l'unanimité, une condamnation à mort contre le nommé Malesserres, chasseur de deuxième classe au 11^e bataillon, en garnison dans notre ville. »

« Les débats ont eu lieu à huis clos. »

« Nous ne dirons donc que quelques mots de cette affaire, en résumant ce qui est connu de public. »

« Malesserres était accusé d'assassinat sur la personne de Gaillot, chasseur au même bataillon et qui était son camarade. Le 24 mai dernier, vers 4 heures du soir, Malesserres et Gaillot avaient été enfermés dans la prison du corps. Plusieurs autres chasseurs se trouvaient dans la même prison. A six heures, tous étaient étendus sur le lit de camp, lorsque Malesserres, pro-